

Formation d'Auxiliaire de santé CRS

L'Auxiliaire de santé possèdera les compétences requises pour exécuter des tâches d'intendance et contribuer aux soins dispensés dans les établissements médico-sociaux ou dans les services d'aide et de soins à domicile.

Procédure d'admission obligatoire

Toute personne désirant effectuer cette formation devra:

- Avoir l'âge minimal requis de 18 ans révolus;
- Pouvoir comprendre, parler et écrire le français (niveau B1);
- Avoir effectué un stage d'observation de minimum 5 jours dans un home ou avoir une expérience professionnelle dans les soins datant de moins de 5 ans;
- Fournir une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable avec autorisation de travailler en Suisse;
- Avoir payé la finance d'inscription de CHF 100.- (cette finance ne sera remboursée en aucun cas).

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Vous serez convoqué à une séance d'information obligatoire pour pouvoir suivre la formation.

Durée

- 120 heures de formation théorique;
- 20 heures de formation PDSB (Principes de Déplacement Sécuritaire des Bénéficiaires);
- 1 stage de 15 jours ouvrables dans un home ou un service de soins à domicile pour valider la partie pratique de la formation.

Tarifs et conditions de désistement

CHF 100.- Finance d'inscription non remboursable

CHF 2'820.- Finance du cours, y compris matériel. Ce montant doit être payé avant le début de la formation.

En cas d'annulation de votre participation, vous devez nous en informer le plus rapidement possible. La redevance sera la suivante:

- 5 semaines avant le début de la formation, 50% du prix est dû;
- 4 semaines avant le début de la formation, 75% du prix est dû;
- 3 semaines avant le début de la formation, 100% du prix est dû;
- Ne pas se présenter le 1^{er} jour du cours sans excuse préalable est considéré comme un désistement, 100% du prix est dû.

Titres obtenus

- Certificat d'Auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse (AS CRS)
- Attestation PDSB délivrée par l'ASSTSAS

Conditions d'obtention du certificat AS CRS

- Avoir atteint les objectifs de la formation et validé les tests ainsi que le stage;
- Avoir réglé la totalité de la finance du cours;
- Avoir participé au minimum à 90% de la formation.

Formateurs

Infirmiers/ères diplômés/es, certifiés/es formateurs/rices d'adultes, spécialisés/es dans la matière.

Lieux

- Neuchâtel
- La Chaux-de-Fonds